Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260603-20260507-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 03 juin, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire. Monsieur le Maire a ouvert la séance puis a fait l'appel des présents :

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

Présents : Monsieur Thierry GUÉ, Mesdames et Messieurs Stéphanie BOEFFARD, Marie-Claude HOUEIX, Denis GUÉHO, Elisabeth PÉPION, Jean-François GUILLEMOT, Anne ROLLAND, Anthony POYAC, Yves THÉTIOT, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Amélie MORIN, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent : Dominique DANY.
Pouvoir : Dominique DANY à Aurélien CHEVALIER.
Secrétaire de séance : Yves THÉTIOT.

Date de convocation du Conseil municipal : le 28 mai 2026

Délibération n°2026-05-07.
Objet : Institutions et vie politique – 5.2 – Désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions intercommunales.

Rapporteur : Denis GUÉHO

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de De l'Oust à Brocéliande Communauté n°C2020-067 du 30/07/20 et C2022-111 du 22/09/22 créant des commissions intercommunales dans le but d'approfondir le lien de proximité avec ses communes membres ;

Vu la délibération du conseil communautaire de De l'Oust à Brocéliande Communauté n°C_2026_027 du 09 avril 2026 définissant pour la mandature 2026-2032 les thèmes des différentes commissions ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner au sein de son assemblée délibérante un membre titulaire et un membre suppléant pour chacune des commissions intercommunales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme les membres titulaires et suppléants pour chacune des commissions intercommunales comme suit :

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Aménagement du territoire (habitat, urbanisme, mobilité)	Jean-François GUILLEMOT	Yves THÉTIOT
Finances et commande publique	Denis GUÉHO	Thierry GUÉ
Services aux familles	Marie-Claude HOUEIX	Anne ROLLAND
Cycle de l'eau & GEMAPI	Denis GUÉHO	Anthony POYAC
Économie	Thierry GUÉ	Marie-Claude HOUEIX
Culture, tourisme	Élisabeth PÉPION	Marie-Claude HOUEIX
Social, accès au droit et à la santé	Stéphanie BOËFFARD	Amélie MORIN
Environnement (PCAET – Déchets)	Jean-François GUILLEMOT	Yves THÉTIOT
Patrimoine – Voirie – Espaces verts	Thierry GUÉ	Aurélien CHEVALIER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC 56140

Le secrétaire de séance,
Yves THÉTIOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.